



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Provins, le 11 janvier 2022,

Pôle Réglementations générales
affaire suivie par Astrid GAUTHEY
sp-reglementation-provins@seine-et-marne.gouv.fr
Tél. : 01 60 58 57 46

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)

Relative à l'usine d'incinération exploitée par SOVALEM

Compte rendu de la réunion du 11 janvier 2022

Étaient présents :

Madame Reynaud sous-préfète de Provins,
Madame Courret, UD-DRIEAT,
Monsieur Leroy, UD-DRIEAT,
Monsieur Martin, ville de Saint Germain Laval,
Monsieur Decourt, ville de Saint Germain Laval,
Madame Garreau-Millot, Communauté de Communes Pays de Montereau,
Madame Lacoume, Communauté de Communes Pays de Montereau-Fault-Yonne,
Monsieur Fevre, Association Vigilance Environnement,
Madame Dufлот, Association France Nature Environnement,
Madame Brune, Association France Nature Environnement,
Monsieur Desrues, société SOVALEM,
Monsieur Rafik, société SOVALEM,
Madame TOURIGUINE, SOVALEM-VEOLIA
Monsieur BACHIMONT, VEOLIA
Monsieur CHAMPION AMO, SYTRADEM
Monsieur Chiriatti, société SAM MONTEREAU
Monsieur Ferrand, société SAM MONTEREAU
Monsieur Peraudin, société SAM MONTEREAU,
Madame Guinault, société SAM MONTEREAU
Monsieur Ducasse, Société LINDE
Madame Saint Denis, BIOTOX
Monsieur Fradin, SDIS
Monsieur Vescovi, SDIS

Madame la sous-préfète ouvre la séance en demandant aux personnes connectées de se présenter.

Elle donne la parole aux exploitants afin qu'ils présentent le bilan de leurs entreprises (les diaporamas présentés lors de la visioconférence sont joints à ce compte rendu).

I- Présentation de la société SOVALEM, usine d'incinération de déchets

Bilan de fonctionnement 2021

Déchets incinérés (jusqu'en novembre) : 67 753 tonnes
Déchets réceptionnés (jusqu'en novembre) : 64 174 tonnes

Production énergétique : la panne d'un aérocondenseur en début d'année et celle d'un alternateur en fin d'année implique une baisse de la production.

Bilan des incidents 2021 :

L'année 2021 est marquée par des arrêts techniques obligatoires pour la réalisation des travaux à l'arrêt (44,3%). Les arrêts non programmés (25%) sont dus à des fuites de la chaudière suite à l'usure des tubes.

Les incidents sur le four sont dûs pour 24,8 % à des casses de barreaux sur du Water Jacket et pour 4,9 % à d'autres incidents (par exemple des pannes de ponts roulants, des problèmes d'enfournement des déchets...)

Rejets dans l'eau et dans l'air :

Les rejets gazeux sont inférieurs à la limite imposée par la réglementation. Les rejets de métaux sont 10 à 20 fois inférieurs aux valeurs imposées. Les rejets de dioxines et furanes sont 300 fois inférieurs aux limites données.

Concernant les Valeurs Limites d'Émission (VLE), l'année 2021 compte 8 dépassements journaliers, 13 heures de dépassement pour une limite de 60 heures. Ces dépassements sont ponctuels et dûs à la variation du combustible.

Les rejets d'eaux pluviales notent des dépassements qui proviennent principalement des prélèvements faits en période sèche sur de l'eau stagnante (mars et juillet). Le réseau d'eau pluvial et la voirie ont été nettoyés suite à la présence de zinc en septembre.

Les eaux souterraines :

Une investigation sera menée en 2022 ciblant la forte concentration de manganèse sur le piézomètre 5.

Interventions :

Arrêts

Mme Duflot s'interroge sur la nécessité de faire des travaux supplémentaires et le risque encouru par le personnel vis à vis des différents arrêts dûs aux fuites sur les tubes de la chaudière qui perdurent

La Sovalem l'informe qu'il n'y a pas de risque pour les salariés. Ce sont des fuites internes dans la chaudière. Au niveau des travaux, l'usine a 10 ans et des points faibles mais des travaux lourds sont prévus lors du prochain arrêt d'avril 2022 qui durera environ 3 semaines.

M. Fevre s'inquiète de la gestion des déchets lors de l'arrêt technique d'avril 2022.

La Sovalem lui indique que la gestion se fait en amont et l'arrêt au moment le plus bas. Le solde est détourné vers d'autres incinérateurs si la société ne peut pas les stocker.

Nuisances

La commune de Saint Germain Laval fait remarquer qu'ils subissent des nuisances olfactives importantes et souhaite connaître les niveaux de rejet au moment des arrêts/démarrages de l'usine.

La Sovalem n'a pas eu de plainte. Pour une investigation, il serait souhaitable d'avoir les moments exacts de ces ressentis.

La DRIEAT précise qu'ils n'ont pas connaissance de nuisances olfactives mais qu'une investigation permettrait, en effet, d'approfondir l'origine de la nuisance. Toutefois, lors des différentes fuites en 2020 et 2021, il n'y a pas eu de dépassements des valeurs réglementaires de rejets lors des redémarrages.

Relevés et rejets

La commune de Saint Germain Laval demande à quelle période les relevés de dioxines et furanes ont été effectués.

La Sovalem indique que les données reportées s'arrêtent en novembre car la date de la commission ne permettait pas de prendre en compte les résultats de décembre.

Mme Duflot s'inquiète de la présence d'antimoine (très toxique et cancérigène) sur le piézomètre 3 (PZ3) et se demande pourquoi le travail en commun avec la SAM MONTEREAU a été réalisé sur le PZ5 plutôt que sur le PZ3 qui connaît des pics plus importants.

La Sovalem et la Sam Montereau lui répondent que lors du travail en commun, les valeurs du PZ3 n'étaient pas inquiétantes et qu'un travail sera fait sur ce piézomètre.

II- Présentation de la société SAM MONTEREAU

(les chiffres et données présentés ne comprennent pas le mois de décembre)

La production de billettes, de couronnes de fils, de bobines de fil trancanné et de treillis soudé est en progression par rapport à 2020.

Rejets et nuisance:

Eau : Aucun dépassement des valeurs limites réglementaires

Air : Aucun dépassement des valeurs limites réglementaires

Sols : La SAM MONTEREAU n'a pas d'impact sur les sols (étude de 2017). La prochaine campagne sera en 2022.

Bruits : la campagne de mesure d'avril 2019 a démontré que le bruit était conforme à l'arrêté préfectoral. La prochaine campagne sera en 2022.

La SAM MONTEREAU a dépensé 2 659 406 € en 2020, pour les études, les analyses, les contrôles, la maintenance de l'eau, de l'air ...

Interventions

Rejet :

Madame Duflot s'interroge sur les rejets au niveau des postes de travail.

La Sam lui répond qu'une surveillance existe aussi au niveau du personnel. Les salariés ont une pompe qui permet de surveiller les valeurs. Il n'y a pas de dépassement

Madame Duflot souhaite savoir quels produits additifs sont utilisés et si une analyse des ferrailles est effectuée avant traitement.

La SAM MONTEREAU lui précise qu'elle utilise principalement de la chaux mais qu'il n'y a pas d'analyse avant traitement des ferrailles entrantes.

M. Fevre demande comment sont prises les mesures de rejet atmosphérique et trouve que le fait que cette mesure soit effectuée sur plusieurs heures mais la même journée est très peu représentatif.

La Sam l'informe que les mesures sont renouvelées tous les 6 mois et qu'une mesure en continu est faite sur les poussières.

La mairie de Saint Germain Laval réitère sa gêne au niveau des nuisances olfactives ressenties par les habitants de la commune.

La SAM n'a jamais eu de plainte associée à des odeurs vis à vis des aciéries. Pour une investigation, il serait utile de faire un point sur les heures, jours et type d'odeurs ressenties par les habitants.

Madame Duflot souhaite savoir à quel moment les prélèvements sur les choux frisés sont effectués et sur quelle partie de la plante.

La SAM précise que les prélèvements s'effectuent en septembre / octobre. L'analyse portant certainement sur les feuilles.

Nuisance :

La commune de Saint Germain Laval se demande si les bruits gênants (comme des explosions de gaz ou du métal qui tombe) proviennent de la SAM.

Mme Duflot renchérit en précisant qu'en été, la nuit, il y a de fortes vibrations.

La SAM MONTEREAU n'a pas d'explication car aucun signalement ne leur est parvenu.

Monsieur Ducasse précise que d'après lui, la SAM n'est pas concernée et qu'il faut regarder du côté de l'entreprise DERICHEBOURG-REVIVAL.

III- Plan de surveillance environnemental

Bilan :

Faible présence de dioxines et furanes et quelques métaux élevés au nord et nord-ouest du site.

Mme Duflot demande si sur les cartographies, la zone centrale est moins exposée et comment cette cartographie a été réalisée.

Mme Saint Denis précise que les études de dispersion ne sont pas réalisées tous les ans mais avec des émissions majorantes (les entreprises sont toujours au moins 10 % en dessous des émissions majorantes).

En effet, la zone centrale est moins exposée, mais il faut savoir si les vents calmes ont été pris en compte.

La commune de Saint Germain Laval s'interroge sur les limites des zones, puisque les vents sont de plus en plus forts. N'étant pas météorologue, **Mme de Saint Denis** ne peut pas répondre.

Nuisance :

Le sujet du brûlage de câble est à nouveau mis en avant (remontée de dioxines et furanes).

M. Fevre fait remarquer qu'étant donné qu'il y a de moins en moins de collecte des encombrants, des camionnettes les récupèrent.

Mme Duflot ajoute que le brûlage se déroule le week-end, que la police municipale pourrait faire des rondes.

Mme Couret précise, comme les années précédentes, que le brûlage « sauvage » est de la compétence du maire.

Un projet de ramassage à la demande est à l'essai pour l'instant sur 4 communes de la communauté de communes du Pays de Montereau.

Les membres de la commission n'ayant plus de question, Madame la sous-préfète remercie les participants et clôt la séance à 12h20

La sous-préfète

A handwritten signature in blue ink that reads "Reynaud". The signature is written in a cursive style with a large, sweeping initial letter.

Laura REYNAUD